

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf et le vingt cinq novembre à 19h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BARRÉE, Annie DHELIN, Serge WATTEEUW, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Olivier DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Jean-Marie PETIT,

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 14 membres en exercice

NOMBRE DE MEMBRES QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION : 14 membres

DATE DE CONVOCATION : 12 novembre 2009

DATE AFFICHAGE : 12 novembre 2009

SECRÉTAIRE : Marie FOUTRY est désignée secrétaire de séance

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

ACCUEIL DU CONSEIL DE JEUNES

Le Conseil Municipal accueille le conseil de jeunes nouvellement élus. M. le Maire leur présente les conseillers municipaux et leur expose les fonctions de chacun : adjoints, conseillers délégués, conseillers. Ensuite, il explique le fonctionnement général d'un conseil municipal. Il précise qu'il attend maintenant le résultat de leurs réflexions sur leurs projets et leur propose de traiter avec eux l'un des sujets de l'ordre du jour.

RÉVISION DU TARIF « FRITERIE »

Il y a lieu de revoir le tarif de droit de place pour la friterie, présente sur la commune chaque semaine le vendredi soir, le samedi soir et le dimanche soir.

Après discussions avec le conseil des jeunes, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de porter à **350 €** le droit de place pour l'installation de la friterie sur la commune soit une augmentation de 45 € avec une ouverture supplémentaire le vendredi soir.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008 DE LA CCPP

Durant le dernier conseil communautaire, M. Luc MONNET, président de la CCPP, s'était proposé d'intervenir dans les communes qui le souhaitaient pour présenter le rapport d'activité 2008 de la CCPP. A la demande de Monsieur le Maire de Bourghelles, M. Luc MONNET est donc venu à la réunion pour cette présentation complète des actions de la CCPP. Le Conseil Municipal a pu évaluer le travail réalisé dans chacune des compétences de la CCPP et poser quelques questions pour compléter son information. A l'issue de cette intervention, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport d'activités.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

TRAVAUX EN RÉGIE : MEZZANINE

La dépense pour la construction d'une mezzanine dans l'atelier a été initialement enregistrée en fonctionnement et M. le Maire propose de les enregistrer en investissement. Pour permettre ce changement d'affectation, les écritures suivantes sont proposées :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2135-040 : Installations Générales	1478,88 €	
722 – 042 : Travaux en régie : Immobilisations corporelles		1478,88 €
2135 : Installations Générales	1478,88 €	
60632 : Frais de petit équipement		1478,88 €

TRAVAUX EN RÉGIE : GÉANT

La dépense pour la construction du géant a été initialement enregistrée en fonctionnement et le conseil souhaite une fois terminé l'enregistrer en investissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2188-040 : Autres immos corporelles	1000 €	
722 – 042 : Travaux en régie : Immobilisations corporelles		1000 €
21578 : autres matériels et outillages	1000 €	
60632 : Frais de petit équipement		1000 €

FRAIS D'ÉTUDE

Suite aux devis reçus pour l'étude de la Route Départementale 93 et l'extension de la salle communale, une décision modificative est nécessaire pour le règlement de ces frais.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2031 : Frais d'étude		5071,04 €
2131 : Bâtiments publics	5071,04 €	

TITRES EN NON VALEURS

L'acceptation de titres en non valeur amène une décision modification et donc les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
654 : Pertes sur créances irrécouvrables		90 €
61522 : Entretien de bâtiments	90 €	

OPERATIONS SUR COMPTE 2313 : 4 Opérations créées

Une somme totale avait été imputée au compte 2313 « Immobilisations constructions en cours » pour un montant de 233.660,58 €. Des opérations doivent être créées pour chaque projet à savoir :

Opération 102 : PLACE

Opération 106 : RD 93

Opération 107 : ÉCOLE

Opération 108 : SALLE COMMUNALE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2313 : Immos construction en cours	233.660,58 €	
2313 – 102 : Immos construction : PLACE		788,96 €
2313 – 106 : Immos construction : RD 93		31.994,19 €
2313 – 107 : Immos construction : ÉCOLE		160.207,20 €
2313 – 108 : Immos construction : SALLE COMMUNALE		40.670,23 €

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Trois membres parmi le conseil municipal doivent être désignés pour la Commission d'Appel d'Offres pour la passation des marchés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne trois membres titulaires et trois membres suppléants comme suit :

Titulaires : Alain DUTHOIT – Serge WATTEEUW- Alain HAVERBEQUE

Suppléants : Christelle DESCAMPS – Jean-Marie PETIT – Jean-Pierre DELEFORGE

CHOIX DE L'IMPRIMEUR POUR LE BULLETIN MUNICIPAL 2010

Jean-Marie PETIT, responsable de la communication, explique qu'il a contacté plusieurs entreprises pour l'impression du bulletin municipal 2010 et pour l'en-tête A4 du « Comme Une Info ». Il présente les devis au conseil municipal.

Après discussions sur le tarif et sur la qualité obtenue l'année dernière, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- de reconduire la société DB PRINT pour imprimer le bulletin municipal 2010 pour un montant de 2575 € ainsi que la société QUADRA ANGULAIRE pour l'impression A4 de l'en-tête du Comme Une Info pour un montant de 149 € H.T.

CARTE CADEAUX FIN D'ANNÉE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal offre chaque année un bon de Noël aux membres du personnel communal. Les prestataires AUCHAN et TIR GROUPE ont offert leurs services et le conseil municipal propose de retenir le prestataire TIR GROUPE dont l'offre paraît la plus intéressante et le choix offert, plus large.

M. le Maire informe les conseillers que ces bons seront remis aux membres du personnel le 16 décembre à 18h30 et souhaite la présence du plus grand nombre à cette manifestation.

Après discussions sur le montant à attribuer et le prestataire, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'offrir un bon de Noël de 100 € aux membres du personnel communal et de retenir la société TIR GROUPE pour le service.

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DE REMPLACEMENT

Considérant que les besoins du service de nettoyage, de surveillance cantine, peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux temporairement indisponibles, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à recruter des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

TITRES EN NON-VALEURS

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, M. le Maire propose au conseil municipal l'admission en non-valeur de titres de recettes émis par la commune. Les motifs d'irrecevabilité invoqués sont multiples : nouvelle adresse inconnue, sommes modiques, poursuite sans effet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre les titres en non valeurs pour un montant de 89,47 €.

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Lors du conseil municipal du 5 juin, le conseil municipal a donné son avis quant à la journée de solidarité. Cette décision devait ensuite être présentée au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour avis. Le Comité Technique Paritaire a rendu un avis défavorable car des membres de ce comité condamnent le principe de la journée de solidarité.

Le Conseil municipal, étant tenu de délibérer après avis du CTP, décide à l'unanimité, de maintenir sa décision antérieure à savoir

- faire travailler le personnel communal une heure de plus chaque mois pendant 7 mois.

Pour les agents à temps partiel ou non complet, la limite de sept heures est réduite proportionnellement à la durée d'emploi.

CATASTROPHES NATURELLES

Plusieurs administrés ont signalé l'apparition soudaine, cet été, de désordres importants sur leurs maisons. Devant l'importance du phénomène il y a lieu de faire une demande communale de reconnaissance de catastrophes naturelles auprès de la Préfecture.

A ce jour, 23 dossiers ont été déposés en mairie pour dommages occasionnés par la sécheresse.

M. le Maire explique que ces dégâts se situent surtout aux extrémités du village, principalement rue du 24 août, rue Albert 1^{er} et rue Raymond Poincaré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et autorise M. le Maire à entamer les démarches nécessaires à cette demande.

INDEMNITÉ DU RECEVEUR

Le receveur perçoit chaque année une indemnité de conseil et le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à mandater cette indemnité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater l'indemnité du receveur d'un montant de 410,55 € brut.

LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Une convention de service fourrière animale lie la commune de Bourghelles et la LPA. Cette convention arrive à son terme des deux ans et il y a lieu de signer une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention avec les services de la Ligue Protectrice des Animaux.

CAE : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

M. le Maire explique à l'assemblée son intention de recruter une personne à temps partiel en espaces verts et/ou en entretien de bâtiments, le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi « Passerelle », qui permet à un jeune de travailler dans une collectivité et de faire parallèlement des stages ... en entreprise. Cette formule semble une bonne mesure pour aider des jeunes actifs à acquérir une première expérience professionnelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à entamer les démarches nécessaires pour le recrutement d'un jeune en CAE.

LOGIS MÉTROPOLE : LOTISSEMENT BARTHOU

M. le Maire explique que le projet du lotissement BARTHOU avance, les travaux d'aménagement vont commencer. Il informe le conseil que l'opération de construction locatif a été reprise par un nouveau promoteur LOGIS MÉTROPOLE, elle devait antérieurement être réalisée par le Groupe Hainaut Immobilier.

Le Conseil Municipal a pris bonne note de cette information.

23h00 : Départ d'Olivier DELEVOYE pour des raisons professionnelles

RÉVISION DU PLU

M. le Maire expose au conseil son souhait de réviser le plan local d'urbanisme et en explique les raisons :

1. Erreurs matérielles sur la délimitation des zonages NR qui ne permettent pas d'appliquer les dispositions du règlement ;
2. Erreur matérielle sur l'oubli de la reprise d'un bâtiment sur le plan et conséquence en termes d'évolution de cette construction ;
3. Prise en compte d'une partie urbanisée dans la zone UA.

Après quelques explications, il soumet ce projet de modification aux membres du conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'intention du maire de mettre en œuvre la procédure de modification simplifiée.

VOL AU CAFÉ « LE ST CLAUDE »

M. ALLAERT Philippe a souhaité intervenir pour évoquer le vol survenu au café « Le St Claude ». Il explique que les propriétaires sont vraiment très marqués par les faits. Il évoque des solutions de prévention. M. le Maire propose au conseil municipal d'organiser une réunion avec les propriétaires et la gendarmerie pour définir en concertation des dispositifs à mettre en œuvre.

La séance est levée à 23h45.

La secrétaire de séance

Marie FOUTRY

Le Maire

Alain DUTHOIT